



Tourisme

Enquête mensuelle dans l'hôtellerie - novembre 2012

La fréquentation se stabilise

En novembre 2012, la fréquentation des hôtels classés à La Réunion atteint 90 600 nuitées. Elle est stable par rapport au mois de novembre 2011 contrairement aux trois derniers mois qui étaient en baisse par rapport à 2011. Alors que l'offre de chambre progresse légèrement (+ 1 %), le nombre de chambres occupées recule de 2 %. En conséquence, le taux d'occupation perd près de trois points par rapport à novembre 2011 pour atteindre 87 %.

par rapport au même trimestre de 2011. La baisse est la plus forte dans l'hôtellerie haut de gamme (- 10 %). La fréquentation des hôtels de zéro à deux étoiles et celle des trois étoiles diminuent également, mais moins fortement (entre - 5 % et - 3 %).

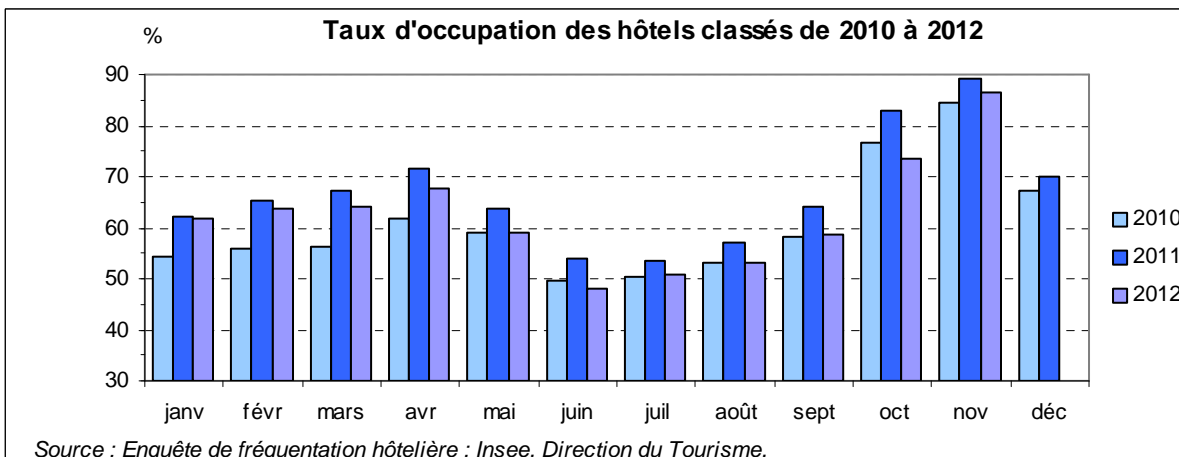
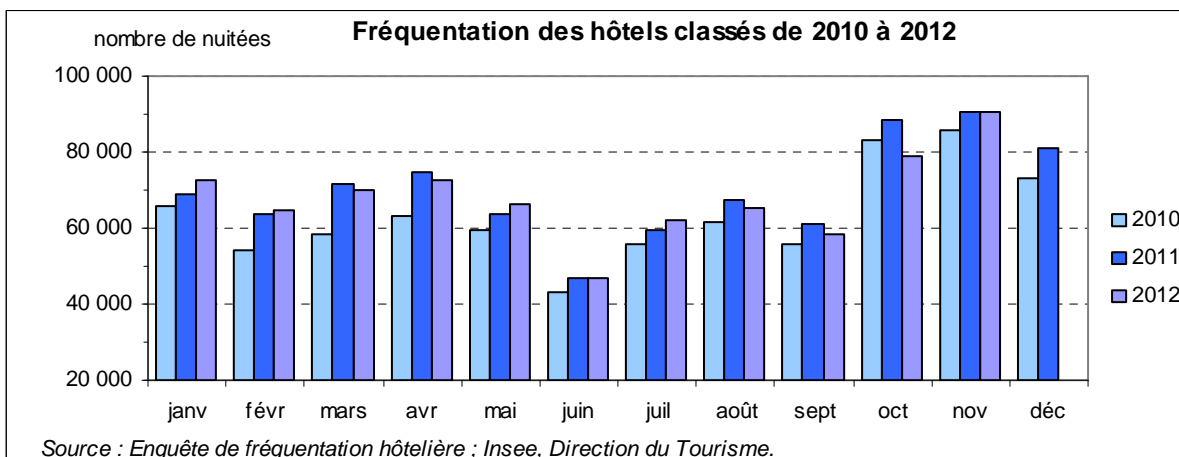
Le taux d'occupation recule pour toutes les catégories d'hôtels, mais plus nettement encore dans les établissements de catégorie supérieure (- 7 points).

tous les territoires : dans le Sud, la fréquentation recule de 8 %, contre 7 % dans le Nord-Est et 3 % dans l'Ouest.

Le taux d'occupation est en moyenne de 73 % sur l'ensemble de l'île, en recul de six points par rapport à septembre-novembre 2011. Il diminue plus fortement dans le Nord-Est (- 7 points), essentiellement en raison d'une forte baisse du nombre de chambres occupées.

De septembre à novembre, la fréquentation hôtelière recule de 5 %

Toujours sur les trois derniers mois, la baisse de la fréquentation touche



Fréquentation hôtelière à la Réunion en novembre

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 en %
Nombre de nuitées	85 900	90 600	90 600	0,0 %
Chambres occupées	53 300	56 300	55 100	-2,1 %
Offre de chambres	62 900	63 100	63 600	0,8 %
Taux d'occupation	84,7 %	89,3 %	86,6 %	-2,7 pts

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Nombre de nuitées sur les trois derniers mois (septembre à novembre)

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 en %
0 à 2 étoiles	69 200	68 900	65 800	-4,5
3 étoiles	107 900	111 500	108 000	-3,1
4 et 5 étoiles	47 800	59 500	53 700	-9,7
Nord-Est	51 300	60 800	56 800	-6,6
Ouest	117 400	122 600	118 700	-3,2
Sud	56 200	56 500	52 000	-8,0
Ensemble	224 900	239 900	227 500	-5,2

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Note : La mise en place de la nouvelle classification des hôtels est effective pour 35 établissements parmi les cinquante que compte l'île à ce jour : 29 ont confirmé leur précédent classement et 6 ont changé de catégorie, impactant de fait, les catégories observées mois après mois, dans la présente enquête sur la fréquentation hôtelière. 15 établissements sont donc en attente du verdict de leur classement ou n'ont pas encore entamé leur démarche.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la prise en compte de ces nouveaux classements : au fil de l'eau privilégiant l'actualité des classements (mais perturbant les messages mensuels) ou un basculement global une fois que tous les hôtels auront basculé dans la nouvelle classification. C'est cette dernière méthode que nous avons privilégiée. Nous travaillerons donc « à classification inchangée » durant quelques mois et vous proposerons ensuite, dans un numéro spécial, des historiques de séries en ancienne puis, en nouvelles catégories.

Taux d'occupation en % sur les trois derniers mois (septembre à novembre)

	2010	2011	2012	Évolution 2012/2011 en points
0 à 2 étoiles	73,5	80,6	75,3	-5,3
3 étoiles	72,5	77,2	71,7	-5,5
4 et 5 étoiles	74,7	80,3	72,8	-7,5
Nord-Est	72,6	78,3	70,9	-7,4
Ouest	79,1	81,7	76,2	-5,5
Sud	63,0	73,2	68,1	-5,1
Ensemble	73,2	78,8	72,9	-5,9

Source : Insee, Direction du tourisme, enquête de fréquentation hôtelière.

Pour en savoir plus :

Les historiques complets de ces données sont librement téléchargeable sous

http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=publications/infos_rapides/hot.htm

Méthode et définitions

L'enquête sur la fréquentation hôtelière est effectuée depuis 1972 à La Réunion. Elle concerne tous les établissements classés. Depuis janvier 2004, le département a intégré l'application nationale de l'enquête de fréquentation hôtelière.

Le **taux d'occupation** est calculé pour chaque mois par le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres ouvertes à la location.

Les **nuitées** sont le total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers.

Elles prennent en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour. (1 nuitée = 1 personne x 1 nuit).